S.A.S au capital de 316 000 €
R.C.S. Orléans 087.180.089
N° TVA Intracommunautaire :
FR 52 087 180 089

Siège :
Olivet (45160)
338, rue Odette Toupense
ZAC du Larry
Tél. : 02 38 66 36 81

TERRE ET CITE

Association Patrimoniale du Plateau de Saclay Et des Vallées alentour

Villa Sainte Christine
Place Charles de Gaulle

91370 VERRIERES LE BUISSON

EXERCICE 2017

Clos le 31 Décembre 2017

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A.S. Michel CREUZOT Audit

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2017

Clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **TERRE & CITE** relatifs à l'exercice clos **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

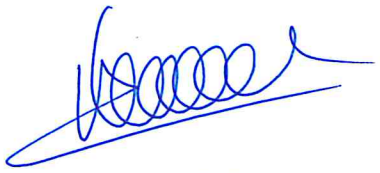
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 15 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,

S.A.S Michel CREUZOT Audit



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Directeur général

Bilan actif

TERRE & CITE — Etats de synthèse au 31/12/2017

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	129 361,69	49 286,87	80 074,82	54 932,63
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	9 797,62	5 285,07	4 512,55	3 681,73
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	500,00		500,00	500,00
Autres immobilisations financières	250,00		250,00	
ACTIF IMMOBILISE	**139 909,31**	**54 571,94**	**85 337,37**	**59 114,36**
Stocks				
Marchandises				37,50
Avances et acomptes versés sur commandes				732,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés				2 110,00
Autres créances	425 074,70		425 074,70	435 016,45
Divers				
Disponibilités	80 051,20		80 051,20	662,48
Charges constatées d'avance	411,00		411,00	304,00
ACTIF CIRCULANT	**505 536,90**		**505 536,90**	**438 862,43**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**645 446,21**	**54 571,94**	**590 874,27**	**497 976,79**

Le Commissaire aux Comptes

Bilan passif

TERRE & CITE

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Autres réserves	64 657,99	58 174,13
Report à nouveau	15 311,91	15 311,91
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 718,42**	**6 483,86**
Subventions d'investissement	231 357,60	154 692,79
FONDS PROPRES	**314 045,92**	**234 662,69**
Apports		*30 000,00*
Fonds associatifs avec droit de reprise		30 000,00
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		**30 000,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		6 582,00
FONDS DEDIES		**6 582,00**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	*98 699,42*	*17 424,76*
Découverts et concours bancaires		*547,85*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	98 699,42	17 972,61
Emprunts et dettes financières diverses	25,89	11,99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 955,40	17 020,75
Dettes fiscales et sociales	35 618,16	31 630,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 250,00	
Autres dettes	13 267,48	8 243,03
Produits constatés d'avance	116 012,00	151 853,00
DETTES	**276 828,35**	**226 732,10**
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**590 874,27**	**497 976,79**

Le Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

TERRE & CITE

Etats de synthèse au 31/12/2017

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises	259,00	0,11	8,00		251,00	NS
Production vendue	24 495,90	10,79	27 625,00	12,66	-3 129,10	-11,33
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	202 315,37	89,10	190 488,08	87,33	11 827,29	6,21
Reprises et Transferts de charge			2 745,28	1,26	-2 745,28	-100,00
Cotisations						
Autres produits	2,74		3,81		-1,07	-28,08
Produits d'exploitation	**227 073,01**	**100,00**	**220 870,17**	**101,26**	**6 202,84**	**2,81**
Achats de marchandises	80,00	0,04			80,00	
Variation de stock de marchandises	37,50	0,02	-3,50		41,00	NS
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	62 026,84	27,32	68 502,87	31,41	-6 476,03	-9,45
Impôts et taxes	559,00	0,25	520,00	0,24	39,00	7,50
Salaires et Traitements	112 989,68	49,76	90 262,56	41,38	22 727,12	25,18
Charges sociales	42 510,46	18,72	38 720,90	17,75	3 789,56	9,79
Amortissements et provisions	25 102,20	11,05	13 807,24	6,33	11 294,96	81,80
Autres charges	0,22		15,93	0,01	-15,71	-98,62
Charges d'exploitation	**243 305,90**	**107,15**	**211 826,00**	**97,11**	**31 479,90**	**14,86**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-16 232,89**	**-7,15**	**9 044,17**	**4,15**	**-25 277,06**	**-279,48**
Opérations faites en commun						
Produits financiers	69,74	0,03	145,38	0,07	-75,64	-52,03
Charges financières	1 029,62	0,45	215,41	0,10	814,21	377,98
Résultat financier	**-959,88**	**-0,42**	**-70,03**	**-0,03**	**-889,85**	**NS**
RESULTAT COURANT	**-17 192,77**	**-7,57**	**8 974,14**	**4,11**	**-26 166,91**	**-291,58**
Produits exceptionnels	20 377,19	8,97	4 091,72	1,88	16 285,47	398,01
Charges exceptionnelles	466,00	0,21	6 582,00	3,02	-6 116,00	-92,92
Résultat exceptionnel	**19 911,19**	**8,77**	**-2 490,28**	**-1,14**	**22 401,47**	**-899,56**
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	**2 718,42**	**1,20**	**6 483,86**	**2,97**	**-3 765,44**	**-58,07**
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	61 675,00		83 500,00		-21 825,00	-26,14
Prestations en nature	9 250,00		22 206,00		-12 956,00	-58,34
Dons en nature	2 580,00		3 420,00		-840,00	-24,56
Total des produits	**73 505,00**		**109 126,00**		**-35 621,00**	**-32,64**
Secours en nature	2 580,00		3 420,00		-840,00	-24,56
Mise à disposition gratuite	9 250,00		22 206,00		-12 956,00	-58,34
Personnel bénévole	61 675,00		83 500,00		-21 825,00	-26,14
Total des charges	**73 505,00**		**109 126,00**		**-35 621,00**	**-32,64**

Le Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : TERRE & CITE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 590 874 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 2 718 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/05/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	80 791	48 571		129 362
Immobilisations incorporelles	**80 791**	**48 571**		**129 362**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 293	2 504		9 798
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**7 293**	**2 504**		**9 798**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	500			500
- Prêts et autres immobilisations financières		250		250
Immobilisations financières	**500**	**250**		**750**
ACTIF IMMOBILISE	**88 584**	**51 325**		**139 909**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	48 571	2 504	250	51 325
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**48 571**	**2 504**	**250**	**51 325**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 858	23 429		49 287
Immobilisations incorporelles	**25 858**	**23 429**		**49 287**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 612	1 673		5 285
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**3 612**	**1 673**		**5 285**
ACTIF IMMOBILISE	**29 470**	**25 102**		**54 572**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 425 736 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	250		250
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	425 075	425 075	
Charges constatées d'avance	411	411	
Total	**425 736**	**425 486**	**250**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise	30 000		30 000	
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	**30 000**		**30 000**	
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	58 174	6 484		64 658
Report à Nouveau	15 312			15 312
Résultat de l'exercice	6 484		3 765	2 718
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	154 693	76 665		231 358
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	**264 663**	**83 149**	**33 765**	**314 046**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en produit au rythme des investissements réalisés.

Le contrat d'apport avec droit de reprise a été remboursé sur cet exercice.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 276 828 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	98 699	24 910	73 789	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	26	26		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 955	7 955		
Dettes fiscales et sociales	35 618	35 618		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 250	5 250		
Autres dettes (**)	13 267	13 267		
Produits constatés d'avance	116 012	116 012		
Total	**276 828**	**203 039**	**73 789**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	90 000
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 725
(**) Dont envers les associés	

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 540
Intérêts courus	26
Dettes provis. pr congés à payer	8 279
Charges sociales s/congés à payer	3 038
Charges sociales - charges à payer	39
Etat - autres charges à payer	520
Total	**15 442**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	411		
Total	**411**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	116 012		
Total	**116 012**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 3 630 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Total					

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

L'organe de direction est assuré par le Conseil d'administration dont les membres sont tous bénévoles.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les indemnités de fin de carrières sont non significatives.

Donations

Mise à disposition du local de LA SALLE IGNY 1000 €
Mise à disposition ponctuelle de salles 8 250 €
Vie interne 12 050 €
Pédagogie 13 400 €
Autres 21 500 €
Repas plateau 2 580 €
Préparation et mise en place programme LEADER 14 725 €
TOTAL 73 505 €

Hypothèses de calcul pour la valorisation du bénévolat
Deux taux horaires sont considérés, selon le type d'activité. Ce taux représente le coût total pour l'association (éq. Salaire charges incluse ou prestation de service)
Type d'activité :
-Pour les activités de base ne recquérant pas de qualification particulière =15 €
-Pour les activités mobilisant des compétences plus approfondies telles que prise de décisions stratégiques, conception de programme, etc= 25 €

Pour la valorisation des apports en nature, les estimations se basent sur des références extérieures appliquées pour une association standard.

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2017

Clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **TERRE & CITE**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Olivet, le 15 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,

S.A.S Michel CREUZOT Audit

Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Directeur général